

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

13 juin 2019 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 20 juin 2019 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35 h/semaine ; Demande achat de terrain et fixation du prix ; Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé ; Décisions de Mme le Maire ; Questions et informations diverses : Présentation du projet d'aménagement de la Place de la Mairie, Organisation périscolaire année scolaire 2019/2020

L'an deux mil dix-neuf et le 20 juin à 20 heures 40, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, M. DOUSSET Jean-Marc, M. DUTHIL Bernard, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme LECOUTRE Gisèle, M. MAURY Cyril, Mme SIRVEN Marie-Martine

Absents excusés : Mme NOUAILLES Yvette, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine
Absent : M. MONTEIRO Augustin

Mme NOUAILLES Yvette a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique
M. ALBAGNAC Fabien a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie
Mme HENRAS Marine a donné pouvoir à M. MAURY Cyril

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :
« Logement communal révision de loyer »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rajout de cette délibération.

Le Conseil Municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2019, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Logement communal révision de loyer

Mme le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018, fixant le montant mensuel du loyer à 400 € plus 100 € de charges (hors taxe d'enlèvement d'ordures ménagères).

Elle propose de revoir ledit loyer à la baisse et d'en fixer le montant mensuel à 400 €, charges de chauffage et d'eau comprises (hors taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et électricité).

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, approuve et délibère, à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau montant mensuel du loyer fixé à 400 €, charges de chauffage et d'eau comprises (hors taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et électricité).

Suppression du poste d' Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35 h/semaine

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 18/04/2019

Mme le Maire expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 01/05/2019 de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la collectivité actuellement fixé à 35 heures pour le motif suivant: agent nommé « agent de maîtrise » par promotion interne au 01/04/2019.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adoptent les propositions de Mme le Maire et la chargent de l'application des décisions prises.

Demande achat de terrain et fixation du prix

Mme le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux d'un courriel envoyé en date du 27 mai par un locataire POLYGONE, désireux d'accéder à la propriété et souhaitant connaître le prix au mètre carré du terrain situé 83 rue des Vignes Vieilles à Sauzet, sur lequel est édifié le pavillon concerné. Ce logement situé sur la parcelle A 1879 est d'une superficie de 1447 m².

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de vente de cette parcelle et propose, dans un souci d'équité et sans tenir compte de la configuration géographique du terrain, de fixer à 20 € du m² le prix de vente du terrain en fonction de sa superficie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise et donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de répercuter ces informations au locataire ainsi qu'à la SA d'HLM POLYGONE et effectuer toutes les démarches nécessaires pour que la vente de la parcelle A 1879 au prix de 20 €/m² puisse aboutir.

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil

municipal de Sauzet souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Sauzet demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Sauzet autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Décisions de Mme le Maire

- 1) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RAUSIERES-BERREVILEE à SAUZET d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 23/05/2019. Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre d'une superficie de 2370 m², section B numéros 343, 344, 345, situé à « Escouto Se Pleou » à Sauzet.
- 2) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RAUSIERES-BERREVILEE à SAUZET d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 24/05/2019. Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 208 773 m², section A numéros 866, 867, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 1060, 1061, 1067, 1355, 1543, 1545, 1642, situé aux lieux-dits « Lespinasse Haute et Basse, Garricau, rue Saint-Michel, Betou » à Sauzet.
- 3) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me BERREVILEE à SAUZET d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 17/06/2019. Cette DIA concerne un immeuble non bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 1288 m², section A numéro 1901 et 1905 situé au lieu-dit « Bruel Est » à Sauzet.

Questions et informations diverses

- Présentation du projet d'aménagement de la Place de la Mairie : Mme le Maire, avec l'appui de ses adjoints, présente aux membres du conseil municipal, le plan d'aménagement réalisé par le bureau d'étude concernant l'aménagement de la Place de la Mairie. Une large discussion s'installe afin de recueillir les avis et remarques de chacun sur ce projet et notamment les matériaux utilisés et la future configuration de cette place centrale au cœur du bourg.
- Organisation périscolaire année scolaire 2019/2020 : Mme RAYNAL fait part aux Conseillers Municipaux des besoins pour l'organisation du périscolaire à prévoir pour l'année scolaire 2019/2020.
- Inauguration : Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'inauguration de l'Ilot du Foirail et de la chaufferie bois se déroulera samedi 29 juin à 11 h 00.
- Fête des écoles : Mme le Maire informe que la fête des écoles se déroulera le samedi 22 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 23 h 40.